

Don du 1er bataillon du 48e régiment d'infanterie qui envoie 370 livres en assignats pour les besoins de la patrie, lors de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Don du 1er bataillon du 48e régiment d'infanterie qui envoie 370 livres en assignats pour les besoins de la patrie, lors de la séance du 13 ventôse an II (3 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 28;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30087\\_t1\\_0028\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30087_t1_0028_0000_11)

Fichier pdf généré le 22/01/2023

ne et pleine d'excellentes maximes, invitent la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 53

BARÈRE, dépose sur le bureau cinq pièces d'or de 24 liv. chacune, que le citoyen Rifflet, adjudant-général à l'armée du Rhin, donne pour les frais de la guerre. Le même citoyen Rifflet dit qu'il lui reste dix autres pièces qu'il offre à échanger contre des assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 54

Dezaste, capitaine général des douanes de la République, offre à la patrie 140 liv., et témoigne à la Convention le désir le plus vif d'être utile à la chose publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Verdon (Bec d'Ambez), 4 vent II] (4).

« Citoyen président,

Le citoyen Basignant, chef de bataillon du génie, m'a chargé de la garde de la vigie établie au Verdon, ayant pour objet l'exécution des signaux qui doivent instruire de tout ce qui survient à l'entrée de la rivière de Gironde. Ces fonctions n'ayant rien, du moins l'ai-je cru ainsi, d'incompatible avec celle de cap<sup>ne</sup> g<sup>al</sup> des douanes, je n'ai point hésité à m'en charger, n'ayant pas de plus vif desir que celui d'être utile, autant qu'il peut m'être possible, à la chose publique. Mais on m'a accordé un traitement particulier pour cette fonction de garde-vigie et j'en reçois déjà un de la République dans ma qualité de cap<sup>ne</sup> g<sup>al</sup>, et que je ne veux pas recevoir deux traitements à la fois de la Nation, je t'adresse ci-joint, citoyen président, la somme de 140 l. qui m'a été comptée pour les appointements de garde-vigie de frimaire à nivôse, pour que tu en disposes pour les frais de la guerre, ou ainsi que v o u d r a l'ordonner la Convention nationale. S. et F. »

DEZASTE.

## 55

Les militaires du 1<sup>er</sup> bataillon du 48<sup>e</sup> régiment d'infanterie ont envoyé, il y a peu de jours, 102 liv. en numéraire, pour les besoins de la patrie ; ils envoient maintenant 370 liv. en assignats pour le même objet. Ils prient la Convention nationale d'agréer ce don.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XXXIII, 427. B<sup>in</sup>, 13 vent.

(2) P.V., XXXIII, 427 et XXXIV, 180. B<sup>in</sup>, 18 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) P.V., XXXIII, 427 et XXXIV, 179. B<sup>in</sup>, 18 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(4) C 293, pl. 966, p. 2.

(5) P.V., XXXIII, 427 et XXXIV, 178.

[Plobsheim, 5 vent. II] (1).

« Citoyens représentans,

Des décorations futiles, inventées par le despotisme pour alimenter le luxe et flatter la vanité, doivent être aux yeux d'un vrai républicain un ornement superflu qui répugne à sa simplicité. Pénétrés de cette vérité, nous ne pouvons faire un meilleur emploi de ces distinctions qu'en les adressant à la Convention nationale, et en la priant d'agréer ce faible don. Nous vous envoyons en conséquence quelques épauettes.

A ce léger sacrifice fait à l'amour-propre nous joignons un don d'un autre genre et d'une utilité plus directe : nous vous envoyons la somme de 102 l. en numéraire et celle de 370 l. en assignats. Une partie de cette dernière, est le produit des deux jours de paye que les représentans du peuple ont accordés à l'armée du Rhin pour la récompenser de ses victoires. Nous destinons le tout à nos camarades faits prisonniers à Francfort le 2 déc. 1792 (vieux style) (a).

En procurant quelques secours à nos malheureux frères d'armes, chacun de nous remplit un devoir bien cher à son cœur, et nous sommes persuadés que ce qui les flattera le plus, ne sera pas le don par lui-même, mais l'idée que nous ferons naître en eux qu'ils vivent toujours dans notre mémoire, et que des hommes libres s'intéressent à leur sort. Nous prions la Convention nationale de s'occuper de leur échange, et de rendre enfin à la liberté des hommes dont l'existence parmi nous serait infiniment plus précieuse que n'est nuisible aux despotes et coalisés la captivité de leurs esclaves. »

COLOMBET (quartier-m.), PERREAU (adjud<sup>t</sup>), JOURDAIN (cap<sup>t</sup> fourrier), MOREAU (soldat), PRAUX (cap<sup>t</sup> fourrier), CHARPENTIER (adjud<sup>t</sup>-major), CHAUSSA, BRUILLOT, TAMÈRE, MAILLOT (serg<sup>t</sup>-major), FONTBONNE (chef de b<sup>on</sup>), THOMAS (fusilier), FRIRION (cap<sup>o</sup>), FOUQUET (serg<sup>t</sup>-major), CUSSOU (serg<sup>t</sup>-major), SEIGNEURIE (serg<sup>t</sup>-major), LEBRUN (off. des chasseurs du Rhin, se réunissant à ses frères et amis du 48<sup>e</sup> rég<sup>t</sup>), CHASSAIN, THÉODIN.

(a) 30 militaires du 18<sup>e</sup> régiment, dont un officier, furent détachés au fort de de Koenigstein pour escorter un convoi de farines et tombèrent entre les mains d'un parti ennemi auprès de Francfort. Quelques-uns d'eux, rendus depuis à la liberté, nous ont appris qu'ils avaient été conduits à Ziegenheim, forteresse en pays d'Hesse. Nous prions la Convention nationale de convertir en numéraire la partie de la somme qui est en assignats, et de vouloir bien prendre des mesures pour que ce don parvienne d'une manière sûre à Ziegenheim.

## 56

La société des amis de la liberté et de l'égalité, séante à Saverdun, dit à la Convention nationale, dans une adresse très-énergique : Les tyrans coalisés contre la République française sont sur le point d'éprouver ce que peut une grande nation outragée ; ils vous demandent une trêve, comme si la liberté composoit avec

(1) C 293, pl. 966, p. 1.